

COMPTE RENDU REUNION DE CONSEIL DU 24 NOVEMBRE 2022

Le 24 novembre 2022 à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Berles-Monchel, se sont réunis au secrétariat de mairie sous la présidence de Monsieur MORREEL Hubert, Maire.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de Madame CLEMENT Emilie, Madame DECODTS Camille, Monsieur RIMAURO Jean, Monsieur KORBI Mehdi, absents excusés.

Est élu secrétaire : Monsieur CREPIN Guillaume

N°115 : Point sur les travaux

- Eglise : La couverture en ardoises de la nef se termine. Le démontage des échafaudages est prévu début janvier.
Suite à l'intervention des entreprises le plafond du chœur est fortement abimé. Une rencontre est à prévoir avec l'architecte afin de déterminer qui va prendre en charge les réparations, sachant qu'aucun constat d'huissier n'a pas été effectué avant les travaux. Seules les photos et les comptes-rendus pourraient être utilisés. Aucune Dommage-Ouvrage n'a été souscrite.
Le nettoyage des étages du clocher est confirmé, cependant il ne sera pas possible d'utiliser la salle de garde du clocher après la restauration de celui-ci.
Monsieur DEWERDT a fourni un nouveau devis pour le renforcement des fondations et la réparation d'un vitrail. Ce devis est jugé trop élevé.
Le conseil municipal accepte que des demandes de subvention auprès du Département, de la Région et dans le cadre de la DSIL et de la DETR soient déposées.
Un dossier de subvention a été déposé auprès de la Sauvegarde de l'Art Français pour la restauration du clocher.
Afin de faire le point sur les travaux une rencontre sera organisée entre le conseil, Monsieur DEWERDT et Monsieur le Trésorier.
Une entrevue à la Préfecture avec Mme MENUGE sera organisée.
Un planning des travaux à venir est retenu : 2023 clocher / 2024 renforcement des fondations du clocher / ... intérieurs
- Au vu de la météo, le conseil demande de décaler les travaux de reprise de concessions au cimetière.
- Suite à la rencontre avec Monsieur BUTEZ de Véolia il ressort que l'Agence de l'Eau pourrait soutenir à 70% le de compteur de sectorisation.
Cependant celle-ci refuse de participer au financement du remplacement des canalisations en terrain privé. Les fuites sont dues à la sécheresse, non sur les canalisations mais en particulier sur les branchements longs qu'il faudrait à terme supprimer (compteur en limite de propriété).
Le compte de renouvellement pourrait être monopolisé.
Une ventouse a été installée route Nationale au niveau de chez Monsieur PETIT.
Le conseil refuse l'actualisation des tarifs semestriellement plutôt qu'annuellement.
- La trappe de désenfumage de la salle d'activité sera remise en état par la société MCSI.

N°116 : Recensement de la population

Le recensement de la population se déroulera du 19 janvier au 18 février 2023. Madame WIDEHEM est nommée coordonnateur mais il est nécessaire de recruter également un agent recenseur. Une communication est à réaliser dans le village. L'indemnité versée par l'état pour la réalisation du recensement sera reversée de la façon suite : 1/3 pour le coordonnateur et 2/3 pour l'agent recenseur.

N°117 : Service de remplacement du Centre de Gestion du Pas-de-Calais.

Monsieur le Maire annonce à l'assemblée que la secrétaire de mairie sera en congé maternité de mi-avril à fin juillet 2023. Afin de faire face à son absence il propose de solliciter le Centre de Gestion du Pas-de-Calais qui a mis en place un service de remplacement des secrétaires de mairie. Le Conseil Municipal accepte d'adhérer au service remplacement du CDG62. Les secrétaires des communes voisines pourraient également être sollicitées.

N°118 : Création d'un poste de rédacteur

Suite à l'obtention du concours de rédacteur, Mme WIDEHEM demande à être nommé rédacteur. Le Conseil Municipale accepte de créer un poste de rédacteur et d'ajouter la catégorie B dans la délibération du RIFSEEP.

N°119 : Questions diverses

- Un point sur les colis de Noël est réalisé.
- Validation du devis pour la remise en état du défibrillateur et l'achat d'un boîtier extérieur.
- Une simplification du tri s'appliquera à partir de janvier 2023. Des autocollants ont été distribués dans les habitations.
- Une rencontre avec le Major Vanesse et M Rouget du Département a eu lieu. Des feux clignotants au niveau du STOP vers Penin ont été demandés, des accidents mortels s'y étant produits.
La constitution d'une sorte de « réserve civile » lors des déviations a été approuvée pour orienter les véhicules et interdire nos rues étroites.
La dangerosité des transports scolaires franchissant la D939 plusieurs fois par jour est rappelée.
- Une enceinte autonome a été achetée cet automne (320€)
- 3 nids de frelons ont été détruits sur le village : deux en terrain public, un en terrain privé.
- Le conseil d'école a mis en garde contre une possible fermeture à la prochaine rentrée.
- L'éclairage public s'arrête désormais à 21h30.
- L'APE sollicite une subvention pour le séjour à la neige (50€ par enfants partant).
- La FDE nous invite à retourner vers EDF pour les installations inférieures à 36KVA, le précédent marché se terminant en décembre 2022.